



MINISTRE DE LA SANTE,
DE LA FAMILLE
ET DES PERSONNES HANDICAPEES

REPUBLIQUE FRANÇAISE
PARIS, le

19 JUL. 2002

26 JUL. 2002

DIRECTION GENERALE DE LA SANTE

Sous-direction des pathologies et santé
Bureau de l'alerte et des problèmes émergents
Bureau des maladies infectieuses et de la politique vaccinale
DGS-SD5B/SD5C - N° 02.156
Personnes chargées du dossier :
Dr J. Chemardin, Dr B. Tran

A l'attention des responsables de C-CLIN.

Monsieur le Directeur,

Objet : Recommandations à diffuser par les C-CLIN suite à un signalement de transmission nosocomiale du virus de l'hépatite C.

Dans le cadre de la procédure de signalement des infections nosocomiales, l'investigation de cas groupés de contamination par le virus de l'hépatite C chez des patients ayant eu une anesthésie générale au cours d'une même session opératoire suggère que le partage d'un flacon de soluté anesthésique pour l'anesthésie de plusieurs patients pourrait être à l'origine d'une contamination croisée.

L'utilisation pour le patient « princeps » porteur du virus C de la même seringue et de la même aiguille pour injecter le produit et le prélever à nouveau dans le flacon expliquerait la contamination de ce dernier.

Compte tenu du risque de cette pratique, je vous demande de rappeler à vos correspondants dans les établissements de santé de l'inter-région les recommandations d'hygiène existantes, et notamment celles éditées en décembre 1997 par la Société Française d'Anesthésie - Réanimation (SFAR) (cf document joint).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur général de la santé

Copies : M. le Directeur général de l'InVS, M. le Directeur de l'hospitalisation et de l'organisation des soins, M. le Directeur général de l'AFSSAPS.

PJ : Recommandations de la SFAR concernant l'hygiène en anesthésie (1997).

EXTRAIT DES RECOMMANDATIONS 1997 DE LA SFAR EN MATIERE D'HYGIENE

MANIPULATION DES AGENTS ANESTHESIQUES ET DES SERINGUES

La préparation du plateau des agents anesthésiques et la manipulation des seringues, flacons et tubulures nécessitent des règles d'antisepsie visant à éviter :

- la contamination des produits anesthésiques par les micro-organismes de l'environnement ;
- la contamination de patients à patients via le matériel contaminé.

Des cas d'infections bactériennes ou fongiques graves ont été rapportées lors de l'utilisation incorrecte de propofol et de morphiniques par contamination extrinsèque de ces agents lors de leur manipulation. De même, l'utilisation d'une même seringue pour plusieurs patients, malgré le changement d'aiguille, a entraîné des contaminations par les virus des hépatites B et C.

De plus, les ampoules ou flacons contenant une dose d'agent anesthésique sont conçus pour un usage unique et ne contiennent pas généralement d'agents conservateurs antimicrobiens. Enfin, certaines formes galéniques, notamment lipidiques, favorisent la croissance bactérienne. L'ensemble de ces données imposent le strict respect des règles d'asepsie nécessaire à la bonne pratique de l'anesthésie.

Recommandations

- Vérification des dates de validité de chaque agent anesthésique, ainsi que de l'ensemble des médicaments susceptibles d'être utilisés par l'anesthésiste.
- Aspiration des produits anesthésiques de façon aseptique en utilisant des aiguilles et seringues stériles après avoir désinfecté correctement le bouchon du flacon ou le col de l'ampoule.
- Désinfection appropriée des robinets à 3 voies lors de toute manipulation.
- Le matériel utilisé (seringues, tubulures, robinets à 3 voies, ampoules et flacons) est à usage unique et destiné à un seul patient. Après connexion à la ligne de perfusion intraveineuse d'un patient, il doit être considéré comme potentiellement contaminé et donc uniquement utilisé pour ce patient, puis éliminé après usage ou au plus tard à la fin de l'anesthésie du patient concerné.
- Le plateau des agents anesthésiques est uniquement utilisable pour le soin d'un seul patient. Il contient l'ensemble des seringues et aiguilles préparées pour l'anesthésie en cours et doit être conservé dans un endroit propre et protégé de toute projection pour éviter une possible contamination.
- L'utilisation de flacons multidoses (non disponibles en France actuellement, les flacons de 500 mg de propofol étant réservés à l'entretien de l'anesthésie d'un seul patient) n'est pas recommandée.
- En cas d'utilisation d'un agent anesthésique mis en solution dans un solvant lipidique, en plus du respect scrupuleux des règles énoncées ci-dessus, il est souhaitable :
 - de diminuer autant que possible le nombre de manipulations ainsi que l'intervalle de temps entre la préparation et l'injection de la solution lipidique ;
 - d'utiliser des seringues préremplies ;
 - de ne pas déconditionner le flacon ;
 - d'utiliser, pour l'entretien de l'anesthésie, une pompe de perfusion permettant l'administration d'un débit fiable.